Nos écoles secondaires [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1039966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

vous développerez en eux l'esprit d'observation et d'analyse et vous leur apprendrez à exprimer leurs idées. On se passera peu à peu de l'intuition pour les introduire directement dans le monde immatériel.

Selon que je considère les idées puisées daus l'intuition au point de vue de leur nature, de leur expression, de leur nombre, de leur origine, etc., j'inculquerai à l'enfant les éléments du raisonnement, de la grammaire, du style, du calcul, de l'histoire ou de la géographie.

Lorsque je n'aurai pas sous la main l'objet de ma leçon, j'aurai recours aux tableaux, ou à des objets analogues.

3° Aller du connu à l'inconnu, du simple au difficile, du tout aux parties, de l'idée complète à son expression et à ses éléments et de l'intelligence de l'enfant à son cœur.

a) Aller du connu à l'inconnu, par exemple, en géographie je partirai de la salle d'école pour arriver au village, du village au district, etc.

b) Du simple au difficile, par exemple, dans l'étude de l'histoire, je me contenterai d'abord de quelques noms propres, le moins possible, et d'une date. Ce n'est que peu à peu que je grouperai autour de ce noyau d'autres personnages, de nouvelles dates et des faits plus détaillés.

c) De l'idée complète à son expression et à ses éléments. Ainsi, dans la lecture, dans la grammaire, je prendrai pour exemple des propositions exprimant une idée complète ; je ferai comprendre une règle avant de la formuler ; j'y arriverai en prenant des applications pour point de départ.

d) De l'intelligence de l'enfant à son cœur. N'oublions pas la devise si belle du P. Girard : « Les mots pour les pensées, les pensées pour le cœur et la vie. » L'éducation de l'enfant, l'amélioration de son caractère, une préparation sérieuse à la vie et à l'accomplissement de ses destinées temporelles et éternelles, tels doivent être le but et le couronnement de l'instruction. R. Horner.

NOS ÉCOLES SECONDAIRES.

Ou nous en sommes.

Le canton de Fribourg compte actuellement sept écoles secondaires pour les garçons, à savoir :

L'école	secondaire	de la	Singine,	avec 20	élèves.
»	»		Broye,	» 23	»
»	»		Glâne,	» 25	»
»	»		Gruyère,	» 32	»
»	»		Veveyse,	» 25	»
»	»	du	Lac.	» 77	»
»	»	de	Cormérod,	» 25	»
			Total.	227	élèves.

Si, au chiffre ci-dessus, nous ajoutons les 65 élèves d'Hauterive et les 29 Fribourgeois qui suivent les cours de l'école industrielle à Fribourg, nous obtenons un total de 321 jeunes gens de notre canton qui reçoivent une instruction secondaire. Pour être large, portons ce chiffre à 400, en supposant que 70 fribourgeois font les études secondaires hors du canton.

400 élèves, sur une population de 110,832 habitants, c'est 1 étudiant pour 227 âmes.

Or, nous croyons rester en dessous de la vérité en portant à 12 le nombre des garçons de 13 à 17 ans qui, sur une population de 227 âmes, pourraient fréquenter une école secondaire. Cette supposition donne 1 élève sur 12 jeunes gens.

Il serait intéressant de rechercher combien, parmi ces étudiants, il en est qui viennent de la campagne. Nous n'avons pas aujourd'hui de données suffisantes pour faire ce calcul d'une manière exacte; mais une proportion nous permet de porter un minimum de 190 comme étant le chiffre des citadins à déduire des 400 élèves trouvés plus haut. Restent, pour la campagne, soit pour une population de 88940 âmes, 210 élèves secondaires, ou 1 élève sur 424 habitants.

Mais parmi les 210 élèves dont nous venons de parler, plusieurs embrasseront l'état ecclésiastique, ou la carrière d'instituteur, ou une profession libérale quelconque qui les retiendra à la ville. Evaluons cette catégorie d'étudiants à 1|7 du chiffre ci-dessus ; il nous reste 180 jeunes gens qui reviendront dans nos villages et pourront faire partie des administrations communales et des commissions scolaires de nos 270 communes rurales. Avouons que c'est trop peu. Dans un tableau comparatif où figureraient tous les cantons suisses, nous serions loin d'occuper les premières places.

Il nous reste, pour aujourd'hui, à rechercher les causes de notre infériorité au point de vue des études secondaires. Nous dirons ici notre pensée tout entière. Nos appréciations pourront paraître sévères à quelques lecteurs du *Bulletin;* d'autres nous taxeront d'exagération; les timides et les prudents enfin diront qu'il vaudrait mieux ne pas parler de certaines choses. Ces considérations ne nous arrêtent pas. Nous n'exprimons du reste qu'une opinion tout à fait personnelle et ne prétendons pas avoir raison envers et contre tous.

Les causes, nous croyons donc les trouver:

a) Dans le nombre insuffisant des écoles secondaires;

b) Dans l'état d'infériorité tout à fait trop manifeste d'un grand nombre d'écoles primaires ;

c) Dans l'indifférence et la cupidité des parents, surtout des parents riches, qui veulent jouir trop tôt du travail de leurs enfants ;

d) Dans l'organisation défectueuse de plusieurs écoles secondaires actuelles, dont les programmes semblent faits pour repousser les élèves, au lieu de les attirer et de faciliter les études.

Nous développerons prochainement ces différents points.

M. P.

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

DU CANTON DE FRIBOURG.

CHAPITRE II.

LA CAISSE HYPOTHÉCAIRE DU CANTON DE FRIBOURG.

La Caisse hypothécaire a été créée et ses statuts arrêtés par une loi du 3 décembre 1853. Cet établissement est destiné, d'une part, à procurer aux ressortissants et habitants du canton un moyen de parvenir graduellement à l'extinction des dettes hypothécaires dont leurs immeubles sont grevés, et, d'autre part, offrir un placement sûr et commode aux capitaux grands et petits.

La Caisse hypothécaire fut établie en une société d'actionnaires, sous les auspices et avec la coopération de l'Etat. Ce dernier fournit le local nécessaire à l'établissement qui a son siége à Fribourg.

Le fond capital de la Caisse hypothécaire fut d'abord fixé à un million de francs, divisé en 2,000 actions nominatives de 500 fr. Les quatre cinquièmes de ce capital, soit 800,000 fr. devaient être souscrits par les particuliers, et l'Etat se chargeait du cinquième restant, soit de 200,000 fr.

Par décret du 5 décembre 1863, le Grand Conseil a autorisé l'émission de 4,000 nouvelles actions nominatives, représentant deux millions, et ainsi le capital de la Caisse hypothécaire fut élevé de un à trois millions. L'émission fut faite au taux de 540 fr. et chaque actionnaire eut le droit de souscrire deux actions nouvelles pour une ancienne. Les 40 fr., différence entre le taux nominal et le taux d'émission, durent être versés en souscrivant et furent placés au fond de réserve, qui fut accru de ce chef de fr. 160,000.

Sur les actions nouvelles, il a été versé :

250 fr. en 1864.
100 fr. en 1867.

350

150 fr. par action n'ont pas encore été appelés.